

La constitution

C'est là le risque inutile et injustifié que le Sénat a fait courir au gouvernement canadien en adoptant pareille attitude. La lettre est datée du 22 mai 1985 et quiconque en veut une copie n'aura qu'à le demander et je me ferai un plaisir de l'obliger.

Voilà pourquoi la Chambre est saisie de cette résolution, monsieur le Président. Il est désormais évident qu'il nous faudra venir à bout de cette clique libérale, de cette coterie non élue de sénateurs libéraux entêtés, avant la fin de notre mandat. Ce genre d'obstruction du programme législatif national est inacceptable. Le peuple canadien doit-il traiter avec un gouvernement dirigé par le premier ministre (M. Mulroney), un gouvernement majoritaire qui compte 211 sièges à la Chambre des communes, ou doit-il traiter avec le leader libéral du Sénat, le sénateur MacEachen, et les sénateurs Kirby et Grafstein? Aucun d'eux n'est élu et la plupart d'entre eux ne l'ont jamais été. Forment-ils le gouvernement secret du Canada? Ou le gouvernement canadien est-il formé des députés qui siègent de ce côté-ci, des deux côtés de la Chambre des communes? Voilà la question dont nous saisissons la Chambre et le peuple canadien par le biais de cette résolution.

Si la majorité libérale du Sénat, si tôt au cours de notre mandat—cela ne fait pas encore un an que nous sommes au pouvoir—se met à bloquer une mesure qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre...

M. Turner (Vancouver Quadra): Les gens trouvent que cela fait déjà très longtemps.

M. Crosbie: ... quelle sera son attitude à l'égard de questions politiques importantes qui feront l'objet de vifs différends au cours des mois à venir? Quelle sera alors sa réaction?

Vous allez trouver le temps encore bien plus long, vous, les rats!

M. Nunziata: Vous avez causé la perte du gouvernement au bout de neuf mois avec votre budget, John.

M. Crosbie: Les honorables souris! Nous pouvons nous accommoder de l'opposition à la Chambre; elle se compose de représentants qui ont été élus et que nous devons souffrir, aussi idiots, absurdes, grossiers ou ignorants soient-ils. Aussi bas qu'ils aillent dans les abîmes de l'inconvenance, il nous faut le leur pardonner, car ils ont été élus. Mais cela ne vaut pas pour les sénateurs qui, eux, n'ont jamais été élus.

Certaines des mesures que nous nous proposons de présenter dans les mois et les années à venir vont susciter la controverse à la Chambre. Mais nous avons le mandat de gouverner. Nous ne sommes pas disposés à revivre des incidents comme l'affaire du projet de loi sur l'industrie navale ou l'affaire Coyne. Nous formons un nouveau gouvernement ayant un mandat fort pour établir de nouvelles orientations, mais le Sénat nous met les bâtons dans les roues. Toutefois, nous ne sommes pas prêts à accepter cela sans broncher; si c'est une crise constitutionnelle que les sénateurs veulent, ils vont l'avoir.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous croyons que les Canadiens vont nous seconder et appuyer les principes fondamentaux d'un gouvernement démocratique. Ces principes nous permettent de modifier nos institutions politiques lorsqu'elles se révèlent insuffisantes. Les événements récents nous portent à croire qu'il est désormais temps de mettre le Sénat à jour. Cela pourrait se faire de bien des façons. On pourrait abolir le Sénat tel qu'il existe à l'heure actuelle. Aucun député néo-démocrate n'est ici présent pour assister ou participer au débat. Il viendra peut-

être quelqu'un... Oh, en voici un. Ils ne s'intéressent pas à cette énigme constitutionnelle. C'est là le parti qui est censé s'inquiéter tellement du sort des Canadiens ordinaires, le Nouveau parti démocratique. Ses députés ne sont même pas ici pour débattre du régime gouvernemental canadien et de ce qui devrait advenir de notre Constitution. Quand ils se joignent enfin à nous, c'est pour siffler. Arrêtons-nous tous et écoutons. Cette forme d'expression a probablement plus de sens que tout ce que le député va dire au cours du débat.

• (1250)

L'abolition du Sénat actuel est une solution possible. Le premier ministre du Manitoba a déclaré que c'était celle qui lui convenait le mieux. Je crois comprendre qu'il en va de même du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Cependant, cette solution est irréalisable, puisque certaines provinces désirent le maintien du Sénat, car elles croient qu'il aide à protéger les régions en les empêchant d'être dominées par le Canada central. Ainsi, l'abolition du Sénat est impossible. En outre, le Sénat devrait entériner sa propre disparition et que cela nous plaise ou non, cette solution est impraticable.

Que feront alors les néo-démocrates? Vont-ils souscrire à cette motion ou s'y opposer, car ils préfèrent que le Sénat soit carrément aboli? Que vont faire leurs homologues à l'assemblée législative de l'Ontario? Vont-ils aider à conserver le veto du Sénat nommé, de la clique libérale, ou vont-ils voter en faveur de cette résolution? Il sera intéressant de voir ce qu'ils vont faire au cours des prochains mois. Le NPD va-t-il aider les libéraux à l'assemblée législative de l'Ontario et dans cette enceinte à préserver un Sénat nommé?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je croyais que vous aviez l'appui assuré de l'Ontario pour votre motion.

M. Crosbie: Nous le pensons, mais l'avenir le dira.

Une seconde solution globale réside dans une réforme en profondeur du Sénat.

M. Murphy: Vous l'avez certainement gâchée.

M. Crosbie: Vous avez la chance de gouverner en Ontario. Voyons ce qui se passera quand certaines responsabilités vous incomberont en Ontario, petites dindes. Nous verrons bien ce qui arrivera lorsqu'ils devront assumer des responsabilités plutôt que de se contenter de critiquer.

L'autre solution globale, et nous pensons que c'est la plus prometteuse, réside dans une réforme en profondeur du Sénat. Nous avons tous entendu bien des suggestions au fil des ans. Certains proposent un Sénat élu et d'autres la nomination des sénateurs par les gouvernements provinciaux ou par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Divers groupes de l'ouest du pays, surtout en Alberta, sont en faveur de ce qu'ils appellent le principe de trois. Un comité de l'assemblée législative de l'Alberta vient tout juste de remettre un rapport bien documenté que l'assemblée législative a adopté. D'autres ont proposé de réduire les pouvoirs législatifs du Sénat et de lui accorder des pouvoirs nouveaux et plus spécialisés. Certains ont recommandé d'y prévoir la double majorité pour les questions linguistiques ou encore de charger le Sénat d'examiner les nominations aux grands organismes fédéraux.